



Communication aux personnels des personnels relevant du CMG TOULON

Information du CMG Toulon concernant les reclassements de fonctionnaires :

Le CMG de Toulon procède actuellement au reclassement des fonctionnaires de catégorie C relevant de son périmètre (environ 4000 agents).

Ce reclassement fait suite à la publication du décret n° 2021-1834 du 24 décembre 2021 modifiant l'organisation des carrières des fonctionnaires de **catégorie C** de la fonction publique de l'Etat et portant attribution d'une bonification d'ancienneté exceptionnelle à compter du 1^{er} janvier 2022.

Simultanément, il est également procédé au reclassement des agents bénéficiaires d'un avancement de grade dans la **catégorie C** à compter du 1^{er} janvier 2022.

Les travaux de réforme ainsi que la mise à jour d'Alliance, relevant de la compétence de l'échelon central, nous permettront la traduction financière de l'ensemble de ces reclassements (réforme et avancement) sur la paie **d'avril 2022**.

Concernant les agents de catégorie B qui bénéficient à compter du 1^{er} janvier 2022 d'un avancement de grade, l'intégralité des arrêtés a été établie. Leur diffusion est en cours et se poursuivra dans les jours à venir.

La traduction financière des avancements pour les agents de la **catégorie B** se fera quant à elle sur la paie de **mars 2022**. »

Syndical FAED/SAED

Tél: 07.49.72.60.94 www.faed.fr ou tweeter @syndicatdefense